



Saisie sur retraite sur compte bancaire par huissiers Marcotte

Par **polly43**, le **27/09/2016** à **10:27**

Bonjour,

En 2007 j'ai été victime et porté plainte à la gendarmerie de ma ville pour abus de confiance et faux, usages de faux car une personne de mon entourage a acheté des voitures neuves à mon nom avec une photocopie de ma carte d'identité en ayant caché mon nom d'épouse et n'a jamais payé. Le tribunal m'a condamnée malgré tout. Aujourd'hui je vis en Tunisie depuis 2007 (résidente) je n'ai plus rien en France et un huissier vient de saisir mon compte (Marcotte Ruffin) ils ont envoyé des simples lettres chez une amie qui habitait près de mon ancien domicile, jamais de LR/AR. J'ai une petite retraite 850€ de sécurité sociale et 350€ de complémentaire. Je ne sais pas comment faire. Merci de m'aider en me donnant la marche à suivre.

Bien cordialement

Par **amajuris**, le **27/09/2016** à **11:35**

bonjour,

vous avez été condamné à payer par un tribunal.

comme vous n'avez pas payé spontanément, votre créancier a demandé à un huissier d'exécuter le jugement y compris au moyen de saisies.

avez-vous donné à votre créancier votre nouvelle adresse en Tunisie ?

vous pouvez contester cette saisie auprès du juge de l'exécution.

vous écrivez que vous n'avez plus rien en France mais apparemment vous y avez toujours vos comptes et y percevez vos retraites.

salutations

Par **polly43**, le **27/09/2016** à **15:33**

Merci pour votre réponse, non ils n'ont pas ma nouvelle adresse en tunisie . Je n'ai plus rien France sauf que j ai gardé mon compte français pour ma retraite et je revenais que quelques jours en France pour voir ma soeur qui vient de décédée.Les achats ont eu lieu en 2004? J ai voulu une expertise graphologique mais mon avocat m'a dit que cela ne servirait à rien.